

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2014

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Philippe Gobert, Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès, Stéphanie Wallet.

Secrétaires de séance : Mireille Bessaa, J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

- 1) Convention relative à la création de l'entente intercommunale entre le syndicat des Eaux et la commune de Parnes (délibération).

M. le Maire rappelle l'historique de ce dossier. La Préfecture autorise le Syndicat à effectuer les travaux nécessaires à l'interconnexion avec le réseau d'eau potable de Parnes, tous les frais induits étant à la charge de la commune de Parnes. Ce marché est subventionné à hauteur de 80%. Il s'agit d'une entente, donc toutes les décisions concernant la vente d'eau à Parnes devront faire l'objet d'un vote de tous les conseils municipaux concernés.

La délibération est mise au vote : approuvée à l'unanimité.

M. le Maire ajoute que les travaux de protection du captage ont commencé le 2 septembre.

- 2) Transfert de compétence à la CCVT dans le cadre du Très Haut Débit (délibération).

M. le Maire demande au conseil d'approuver la décision de transférer à la CCVT toutes compétences pour réaliser les emprunts et les travaux nécessaires à l'installation du Très Haut Débit. Cette délibération annule la précédente.

La délibération est mise au vote : approuvée à l'unanimité.

- 3) Etat d'avancement de la fibre optique.

M. le Maire fait le bilan des travaux effectués par le fournisseur d'accès. Trois sous-répartiteurs couvrent trois zones du village, une seule est couverte actuellement, où un débit de 2 à 8 Mbit/s est disponible. Au plus tôt fin septembre la totalité de la commune sera desservie entre 2 ou 20 Mbit/s ; les personnes concernées et intéressées pourront souscrire des contrats pour 20 Mbit/s. Des informations complémentaires seront communiquées en temps utile.

- 4) Rentrée scolaire 2014 / 2015.

M. Maurel, vice-président du SIRS (Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire) indique que la rentrée s'est bien déroulée. Les familles ont été accueillies par M. le Maire et lui-même, la directrice Mme Marygwenn Hesse qui enseigne en CP, CE1, CE2 et Mme Carole Besson qui prend les classes de CM1/ CM2 le mardi, en remplacement de M. Camu Anthony qui enseigne à ces niveaux les quatre autres jours. A Boury l'enseignante de maternelle est Mme Sandrine Rosa Lopez.

Cette année, les effectifs sont les suivants : en maternelle à Boury 7 enfants de Montjavoult, 9 de Boury et 1 de Vaudancourt ; à l'école primaire à Montjavoult : CP/CE1/CE2 7 enfants de Montjavoult et 13 de Boury ; en CM1/CM2 6 de Montjavoult et 7 de Boury, soit un total de 52 enfants. (62 en 2013/2014, 72 en 2012/2013).

Les activités périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, continueront à être assurées par l'association Veni Vidi Ludi.

Les postes des deux assistantes d'éducation n'ont pas été renouvelés par l'Education Nationale jusqu'à présent.

5) Désignation du représentant à l' ADTO.

M. Jeanty est désigné à l'unanimité comme représentant de la commune au conseil d'administration de l'ADTO (Association départementale des Territoires de l' Oise).

6) Prolongation de la concession de stockage de gaz naturel souterrain.

La commune de Montjavoult est située dans le périmètre de protection du stockage de gaz. Cette concession est renouvelée pour 25 ans. Le dossier et l'enquête publique sont consultables en mairie.

7) Réception provisoire des travaux du presbytère et état des locations des 5 appartements.

L'entreprise de menuiserie Désirest ayant été défaillante sur la fin du chantier, après annulation du marché à leurs dépens, nous avons du faire appel à une autre entreprise, ce qui a entraîné un retard certain. Cependant trois baux ont été signés à ce jour.

M. le Maire informe le conseil que la TVA (7 et 10%) sur les travaux, pour laquelle un emprunt sur deux ans a été souscrit, ne pourra être récupérée. Un courrier de la Préfecture nous a avisés que ce type de travaux n'était pas éligible à la récupération de la TVA. Cependant, la trésorerie de la commune nous permettra de faire face à cette dépense imprévue du fait de la récupération de certaines subventions versées avec retard.

8) Questions diverses.

1) CCDI (commission communale des impôts directs).

La commune a pour obligation de renouveler à chaque mandature les représentants de cette commission dont le rôle est d'examiner les surfaces imposables en fonction des transformations et des agrandissements. Il est procédé à la nomination de 12 membres titulaires et 12 suppléants par tirage au sort sur la liste électorale. Cette liste sera adressée à la direction des finances qui désignera les titulaires parmi cette liste.

2) Signalisation routière et voirie.

Création d'un sens obligatoire à partir du 4 rue d'Enfer, et d'un Stop sur la Grand'Rue avant la place de l'Eglise.

Rue de la Garenne, M. le Maire annonce qu'une enquête sera réalisée auprès des riverains et de la société des cars Grisel afin de mettre en place un sens obligatoire dans cette rue.

Déclassement de la D6 (Grand'Rue à partir du carrefour de la Vierge jusqu'à l'ancienne école rue de la Mairie). Les services départementaux proposent le classement de cette rue en voie communale. En retour la réfection du revêtement, mais non des bas côtés, serait effectuée, à charge pour la commune d'en assurer ensuite l'entretien. M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir à cette proposition qui sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

3) Travaux de réparation de l'église.

A la suite d'un courrier adressé par l'association « les Amis du Vexin » concernant les infiltrations dans l'église, l'Architecte des Bâtiments de France a délégué un technicien et un couvreur afin d'établir un devis des réparations nécessaires, évalué à 4 424,65 €. Ces travaux étant considérés comme urgents, une demande de subventions sera adressée à la DRAC et aux services de l'état. Ils devront être réalisés par une entreprise de couverture qualifiée.

4) Vérification de la défense incendie.

Les services de protection incendie (SDIS60) ont procédé à cette vérification le 25 juillet. Deux postes incendie ont un débit insuffisant (Le Marais, Valécourt).

5) Etat de l'éclairage public.

L'entretien de l'éclairage public a été confié au SE60. A Beaugrenier, la pose d'un éclairage est

prévue en direction de Lattainville. Un autre est à réaliser auprès de l'abri-bus d'Hérouval ainsi que rue Cozette à Valécourt. Au Vouast une panne générale est signalée rue des Cantières.

6) Vente de la mare et achat d'une parcelle à Beaugrenier.

La vente n'a pu être finalisée, le notaire n'ayant pas inclus les servitudes à respecter par l'acheteur (entretien de la mare et de l'exutoire) dans l'acte de vente. Un nouveau rendez-vous sera pris, une délibération devra être votée.

7) Qualité de l'air.

M. Dissard demande si des mesures de qualité de l'air sont effectuées dans la commune, et par quel organisme. M. le Maire répond qu'actuellement aucune pollution n'est signalée, et que ces informations seront consultables d'ici deux ans sur le site ATMOPicardie.

8) Chemin de randonnée « Autour de Montjavoult ».

M. Dissard propose que le tracé soit modifié afin de permettre son inscription au PDIPR (Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée), sans attendre que les agriculteurs qui ont déplacé un chemin aux abords de Valécourt aient fait le nécessaire pour que la commune soit propriétaire dudit chemin. Il est important de rappeler formellement que ce chemin est entretenu par la commune depuis plus de dix ans, ce qui permettra en temps voulu de faire valoir la prescription trentenaire.

9) Communication.

La communauté de communes demande que les communes assurent la distribution de « Vexinfo », afin que la revue ne soit pas mêlée aux publicités et souvent jetée sans être identifiée comme information de la CCVT. Les conseillers conviennent d'assurer cette distribution.

M. le Maire demande à la commission « communication » de bien vouloir actualiser le site de la mairie afin d'en faire un moyen d'échanges plus réactif.

10) PLU de Vaudancourt.

La commune est conviée en tant que PPA (Personne Publique Associée) à une réunion de présentation du projet de PLU de Vaudancourt le 16 Septembre. M. Dissard y représentera le conseil.

11) Agenda.

Journée du Patrimoine du Samedi 20 Septembre : l'église sera ouverte au public de 10h à 18h.

L'exposition de céramique des 11 et 12 octobre doit être reportée, un grand nombre des participants prévus étant indisponibles en raison d'une exposition à Beauvais.

Repas des anciens le 6 décembre : la formule choisie l'an dernier sera renouvelée, repas ou colis au choix de chacun.

Noël des enfants le 13 décembre : un catalogue sera distribué aux familles avec un bulletin de participation au spectacle courant septembre..

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h. Le prochain conseil est fixé au 13 octobre à 18h30.